

1 <i>Intitulé du module</i>	Modèles et méthodes d'intervention - ASC						2025-2026																		
Code	Type de formation *																								
T.TS.SO359.ASC1.F.25	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres																			
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle																						
<input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres																						
2 <i>Organisation</i>																									
Crédits ECTS *	Langue(s)																								
6 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français																								
Volées : PT 2024, EE 2023, TP 2023																									
Semaines 8 à 21 Lundi et/ou mardi																									
3 <i>Prérequis</i>																									
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre																									
Autres prérequis																									
4 <i>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</i>																									
Compétences																									
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.																									
Objectifs																									
Au terme du module, chaque étudiant·e sera capable de/d':																									
<ul style="list-style-type: none"> - Se situer par rapport aux valeurs, aux fonctions, aux rôles et aux fondements (histoire) de la profession; - Identifier les principes fondamentaux de la spécificité professionnelle de l'animation socioculturelle; - Reconnaître les nombreux champs professionnels/domaines de l'animation socioculturelle; - Distinguer, questionner et analyser les fonctions, les rôles, les compétences et les savoirs des professionnel·les; - Être capable de se référer aux cadres normatifs (droits humains, droit positif, conventions, etc.) qui fondent l'action et les rapports de travail ; - Apprécier les enjeux du métier; - Développer une pensée critique sur le sens de l'action; 																									
5 <i>Contenu et formes d'enseignement *</i>																									
Le module permet d'aborder ce qui définit l'animation socioculturelle : ses fondements historiques, ses concepts théoriques, ses définitions, ses fonctions, ses domaines ou champs d'activités et ses enjeux actuels et futurs.																									

L'identité professionnelle est développée au travers des compétences-clés des animateur·trices socioculturel·les, des valeurs spécifiques au métier ainsi que des postures professionnelles inhérentes aux méthodes de travail (accueil libre, par exemple).

Les formes d'enseignement sont une combinaison de cours magistraux, de travaux collaboratifs sous forme d'ateliers ou de séminaires, ainsi que de visites ou d'entretiens sur les terrains.

En complémentarité au module, une demi-journée en atelier, au sein des groupes de référence, accompagne la poursuite de l'élaboration du portfolio.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La présence aux cours, ateliers et visites de terrain du module est obligatoire. Au-delà de 20% d'absence (avec ou sans justification médicale), le décanat est informé et un travail complémentaire est demandé à l'étudiant·e.

L'évaluation de ce module se subdivise en trois parties :

- Examen écrit individuel de droit du travail le **lundi 4 mai 2026** ;
- Travail écrit individuel à rendre pour le **mercredi 27 mai 2026 à 17h** ;
- Présentation orale de groupe (restitution de l'exploration) les **lundi 18 et mardi 19 mai 2026**.

C'est l'addition des points obtenus dans les trois parties de l'examen qui déterminera la note.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit : examen oral individuel le **mardi 1er septembre 2026** (S36).
- b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation**Remarques**

Durant la semaine 16, les étudiant·es PT, EE et TP suivront également le cours le **mercredi 15 avril 2026**.

Les enseignant·es et les étudiant·es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). À noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les enseignements/ateliers. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice. L'utilisation de toute forme d'intelligence artificielle est formellement interdite lors des examens écrits individuels.

9 Bibliographie

Della Croce, C., Libois, J., Mawad, R. (2011). *Animation socioculturelle, pratiques multiples pour un métier complexe*. L'Harmattan. Gillet, J.-C. (1995). *Animation et animateurs. Le sens de l'action*. L'Harmattan.

Latifi, Q. (2021). L'accueil libre, une école de la démocratie. *REISO, Revue d'information sociale*, mis en ligne le 3 mai 2021, <https://www.reiso.org/document/7361>.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Libois, J., Heimgartner, P. (2008). *L'accueil libre, une pratique fondamentale en travail social, peu définie, peu nommée et peu reconnue.* (s.n.) Moser, H., Muller, E., Wettstein, H., Willener, A. (2004). *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques.* Éditions IES.

Tironi, Y. (2015). *Participation et citoyenneté des jeunes. La démocratie en jeu.* Cahier de l'EESP.

En complément et pour chaque thématique abordée, les textes et supports de cours seront disponibles sur la page Moodle du module.

Nom de la ou du responsable de module *

CRUCHON Pablo et LUISIER Joëlle

Descriptif validé le *

12 janvier 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle